

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 2 JUIN 2020 À 18h30

PROCES-VERBAL No 369

| | |
|------------------------------|---|
| Présents | Mmes Christine HUTIN, Emilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF, Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Raphaël GENEVAND, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ. |
| Assistent à la séance | Mme Anne ZOLLER, Maire, Mme Laure BOVY et M. Christian DARQUE, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire |

Ordre du jour

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020
2. Prestations de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
3. Élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge)
4. Nomination des diverses commissions

1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Elle félicite les conseillers municipaux pour leur élection et passe la parole à M. Pierre Vuissoz, doyen, afin qu'il fasse prêter serment aux conseillers municipaux.

M. Pierre Vuissoz, doyen d'âge, félicite également les conseillers municipaux pour leur élection et demande à tous les conseillers municipaux de se lever pour la prestation de serment.

2) Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge

Délibération

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 approuvant les résultats des élections des Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020;

Le doyen d'âge, M. Pierre VUISSOZ, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

*« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal »

aux Conseillers municipaux suivants :

Mmes et MM.

BODENMANN Jean-Jacques
GENECAND Raphaël
GUYOT Julien
HUTIN Christine
HUTIN ZUMBACH Emilienne
JAQUIER Marie-Pierre
MONNEY Tracy

POLTE Kevin
RAMU Mathurin
RAUSIS Gautier
ROBERT Gabriella
SCHLIPF Emilia
TODESCO Stéphane
VANONCINI Laure

Quant à M. Pierre VUISSOZ, il prête serment devant M. Julien GUYOT, élu président du Conseil municipal.

3) Élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge)

Mme Marie-Pierre Jaquier propose M. Julien Guyot à la fonction de président, M. Stéphane Todesco à la fonction de vice-président et M. Roger Wyss à la fonction de secrétaire.

Aucune autre proposition n'étant faite, la délibération suivante est prise :

Délibération

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020 ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2021, comme suit :

| | |
|------------------|------------------|
| Président : | Julien GUYOT |
| Vice-président : | Stéphane TODESCO |
| Secrétaire : | Roger WYSS |

La séance est à présent présidée par M. Julien Guyot.

M. Pierre Vuissoz prête serment devant M. Julien Guyot, président du Conseil municipal.

4) Nomination des diverses commissions

Après un ultime tour de table, les commissions définitives se présentent ainsi :

Délibération

Vu l'art. 10, chiffres 1, 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020 ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E S I G N E

les Conseillers municipaux aux diverses commissions pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2025, selon la liste ci-dessous :

| | |
|---|--|
| Finances : | <u>Dicastère de Anne ZOLLER, Maire</u> M. BODENMANN Jean-Jacques M. RAUSIS Gautier M. GUYOT Julien (président) Mme HUTIN ZUMBACH Emilienne Mme JAQUIER Marie-Pierre Mme MONNEY Tracy M. POLTE Kevin |
| Emplacement - Urbanisme : | <u>Dicastère de Anne ZOLLER, Maire</u> Mme HUTIN ZUMBACH Emilienne (présidente) M. GUYOT Julien Mme MONNEY Tracy M. POLTE Kevin M. RAMU Mathurin Mme ROBERT Gabriella M. VUISSOZ Pierre |
| Communication : | <u>Dicastère de Laure BOVY, adjointe</u> M. BODENMANN Jean-Jacques M. GENECAND Raphaël Mme HUTIN Christine (présidente) Mme JAQUIER Marie-Pierre M. RAUSIS Gautier Mme ROBERT Gabriella Mme VANONCINI Laure |
| Social, culture et manifestation : | <u>Dicastère de Laure BOVY, adjointe</u> M. GUYOT Julien Mme HUTIN Christine Mme HUTIN ZUMBACH Emilienne Mme JAQUIER Marie-Pierre (présidente) Mme SCHLIPF Emilia Mme VANONCINI Laure M. VUISSOZ Pierre |
| Développement durable : | <u>Dicastère de Laure BOVY, adjointe</u> M. GENECAND Raphaël M. GUYOT Julien Mme HUTIN ZUMBACH Emilienne M. POLTE Kevin M. RAMU Mathurin M. RAUSIS Gautier Mme VANONCINI Laure (présidente) |
| Entretien, sport : | <u>Dicastère de Christian DARQUE, adjoint</u> M. BODENMANN Jean-Jacques Mme JAQUIER Marie-Pierre M. POLTE Kevin M. RAMU Mathurin Mme SCHLIPF Emilia M. TODESCO Stéphane M. VUISSOZ Pierre (président) |
| Sécurité : | <u>Dicastère de Christian DARQUE, adjoint</u> M. BODENMANN Jean-Jacques M. GENECAND Raphaël Mme MONNEY Tracy Mme ROBERT Gabriella Mme SCHLIPF Emilia M. TODESCO Stéphane (président) M. VUISSOZ Pierre |

Enfance : Dicastère de Christian DARQUE, adjoint
 M. GENECAND Raphaël
 Mme HUTIN Christine
 Mme MONNEY Tracy
 M. RAMU Mathurin
 M. RAUSIS Gautier (président)
 Mme SCHLIPF Emilia
 M. TODESCO Stéphane

En outre, il accepte les nominations ci-dessous pour

| | |
|--|---|
| Officiers de l'état civil suppléants : | Anne ZOLLER, Laure BOVY et Christian DARQUE |
| Commission de réclamation de la taxe professionnelle : | Incluse dans la commission des Finances |
| Groupement intercommunal SP & PC Dardagny-Russin : | Stéphane TODESCO |
| Groupement en faveur de la Jeunesse de Dardagny et Russin : | DARQUE Christian, GENECAND Raphaël, RAUSIS Gautier |
| Délégués à l'association des Eaux : | Philippe BERSIER, Raymond RAMU, Jean-Louis DALLE, Pierre VUISSOZ, Pierre HUTIN, Antonio GUIDI |
| Délégués Eaux de St-Jean : | Pierre VUISSOZ, Mathurin RAMU |
| Responsables stade : (pour renvoi des matches) | Pierre VUISSOZ, Jean-Jacques BODENMANN, suppléant |

• **Dates des prochaines séances du Conseil municipal**

M. Julien Guyot annonce les dates retenues pour les Conseils municipaux jusqu'à la fin de cette année :

- 7 septembre 2020 à 20h15
- 12 octobre 2020 à 20h15
- 11 novembre 2020 à 18h30, séance suivie d'un repas
- 16 décembre 2020 (sous réserve)

• **Dates des commissions pour le mois de juin**

Afin que chaque commission puisse prendre connaissance des dossiers en cours et pour l'élection d'un(e) vice-président(e) au sein des différentes commissions, les dates suivantes sont retenues :

- 09 juin 2020 à 20h00 – commission sécurité
- 10 juin 2020 à 19h00 – commission développement
- 11 juin 2020 à 20h00 – commission emplacement
- 15 juin 2020 à 19h00 – commission sociale
- 16 juin 2020 à 19h30 – commission entretien
- 17 juin 2020 à 18h30 – commission communication
- 18 juin 2020 à 19h00 – commission enfance
- 22 juin 2020 à 19h00 – commission finances

- **Anne Zoller** prend la parole pour son discours d'introduction de la nouvelle législature :

Monsieur le Président du Conseil municipal,
 Madame l'Adjointe,
 Monsieur l'Adjoint
 Mesdames les Conseillères municipales,
 Messieurs les Conseillers municipaux,
 Madame et monsieur les secrétaires,
 Mesdames et Messieurs, chers habitants

En 1987, Anne-Marie Vuagnat fut la première femme à occuper le poste d'adjointe. 33 ans plus tard, une autre femme accède à la tête de la Mairie de Dardagny, entourée d'un exécutif majoritairement féminin. Signe marquant de l'évolution de notre société, je m'en réjouis !

Alors, certains voudront dire La maire ou La Mairesse : je vais clarifier cela tout de suite. Je suis la mère de mon fils et le Maire de notre commune. Ce sera donc Madame le Maire.

Je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection au Conseil municipal, symbole de votre engagement pour notre municipalité.

Vous avez prêté serment d'être fidèle à la République et canton de Genève et de garder le secret de fonction. N'oubliez pas que divulguer des informations non approuvées par le conseil municipal est passible de sanctions pénales.

Avant toute chose, comme le disait Michel de Montaigne, Maire de Bordeaux entre 1581 et 1585 : « Sur le plus haut trône du monde, on n'est jamais assis que sur son cul ». Ce n'est donc pas parce qu'on est un élu communal que l'on peut « se la jouer », comme on dit.

Il vous faudra rendre parfois des verdicts impopulaires ou défendre des décisions qui ne correspondent pas à vos idées. Mais la collégialité, le respect et la tolérance devront, en tout temps prévaloir. Si une situation de conflit d'intérêt apparaissait, sachez vous retirer le temps de la décision. Ainsi, personne ne pourra vous reprocher d'avoir voté pour votre propre compte.

Être élu, c'est adhérer à des valeurs humaines d'écoute, d'intégrité et de responsabilité. Évitez donc de vous abstenir lors de votes sauf en cas de conflit d'intérêt bien évidemment. Honorez et respectez la démocratie particulièrement lors des votes du municipal.

Bien-sûr, vous serez parfois en désaccord avec vos pairs mais ce ne sera pas une raison de les détester. Vos divergences d'opinions, vous les débattrez durant la 3e mi-temps... au carnotzet ! Et, je vous en supplie, utilisez les réseaux sociaux à bon escient et parlez d'une seule voix (celle du municipal) afin de ne pas faire part de votre désaccord personnel en public.

Notre législature débute avec des finances saines. Oui. La dette par habitant est passée de quelques Fr. 4'000.- en 2003 à Fr. 786.- en 2018. C'est bien !

Cependant, cela signifie aussi qu'aucun investissement conséquent n'a été réalisé durant toute cette période. Les années futures seront donc celles des projets, mais en garantissant ce fragile équilibre entre dépenses et recettes.

En effet, nous allons au-devant de dépenses importantes :

- l'impact de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) ;
- la recapitalisation de la CEPG (caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) pour nos collaborateurs du GIAP ;
- le financement du Groupement intercommunal des Sapeurs-pompiers ;

- et toutes les charges que le canton souhaite transférer sur nos communes.

De plus, suite à la pandémie de COVID-19 et à l'arrêt brutal de l'économie, les recettes liées aux personnes physiques et morales seront certainement revues à la baisse. La commission finance aura en charge d'équilibrer cela et de trouver des méthodes de financement novatrices.

Malgré cette conjoncture difficile et de nombreux facteurs d'incertitudes, nous sommes confiants quant au potentiel de notre commune et avons de quoi être raisonnablement optimistes face aux nombreux défis urbanistiques, environnementaux, économiques et sociaux qui se présentent.

Le développement de notre commune passe par une implication accrue de ses habitantes et habitants. Nous les solliciterons, par le biais de processus participatifs, pour les très grandes décisions, comme la valorisation de la parcelle en face de l'EMS de La Plaine.

Nous devons également répondre aux grands défis du 21^e siècle : Santé, encadrement des seniors, sport, culture requièrent la mise en place d'un programme social et d'une offre de loisirs, riche et dynamique. Le plan de solidarité, lors de la pandémie du coronavirus, a démontré que beaucoup d'entre vous êtes déterminés à soutenir nos aînés et nos citoyens par vos actions. Je sais votre énergie et ne doute pas de vos idées à venir.

Nous devons aussi maintenir l'esprit de nos lieux de rencontres, comme celui de l'Auberge de Dardagny. Mettre en œuvre ce projet garantira une économie locale et durable, favorisant les circuits courts et la promotion de notre tissu économique communal dans toute sa diversité. Il faudra bien entendu planifier les travaux d'assainissement indispensables à cet établissement.

Le nouveau dicastère du développement durable devra travailler sur la préservation de notre biodiversité, les économies d'énergie, la réduction drastique de nos déchets et la promotion de notre économie locale.

Ces principes constituent un défi d'avenir, avec des conséquences très concrètes non seulement sur la qualité de vie, mais aussi sur le vivre-ensemble.

Les transferts de charges administratives du canton vers les communes évoluent constamment et Dardagny a gagné plus de 600 habitants en moins de 10 ans. Notre personnel administratif lui, n'a quasiment pas augmenté. J'en profite d'ailleurs pour saluer leur travail, accompli chaque jour, dans des conditions parfois peu optimales. Il est donc temps de revoir la structure opérationnelle de notre administration ainsi que son organigramme complet afin d'assurer un fonctionnement performant de la Mairie et permettre la validation du profil du candidat dont l'embauche est prévue pour l'automne.

Les enjeux auxquels nous aurons à faire face durant ce mandat nécessitent une forte collaboration entre l'exécutif et le conseil municipal et je vous assure de notre volonté de travailler avec les commissions de manière transparente, dans un esprit de concertation, collégial et de respect mutuel.

Je me réjouis d'ores et déjà de siéger avec mes collègues, Laure Bovy et Christian Darqué, que je félicite par ailleurs, mais également avec vous toutes et tous. Cette nouvelle équipe relèvera les défis qui nous attendent, dans l'intérêt général de nos citoyens, pour notre commune et sans distinction entre le haut et le bas, les villages et hameaux, mais bien, pour une commune unie, dynamique et créative.

Je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse législature : qu'elle vous apporte satisfaction, respect et, avant tout, du plaisir dans l'exercice de votre fonction.

Vive Dardagny, vive Genève

- **Julien Guyot** reprend la parole :

Madame Le Maire,
Madame l'adjointe,
Monsieur l'adjoint,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames Messieurs du public,
Chers amis,

Bonsoir à toutes et à tous,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour vos élections respectives. Je voulais également avoir une pensée pour les personnes qui n'ont pas été élues, leur temps viendra, j'en suis convaincu !

Cette nouvelle législature est prometteuse. Il nous faudra travailler d'arrache-pied, de concert avec l'exécutif motivé et engagé – comme c'est le cas de tout le monde autour de cette table.

Cette législature devra être basée sur la collaboration d'un tout un chacun ainsi que sur le dialogue. La discussion, ainsi que la concertation, doivent être les maîtres-mots pour que cette institution qu'est la commune fonctionne.

Lorsque l'on siège dans les conseils municipaux ou les commissions, il ne faut jamais, au grand jamais, oublier que nous ne sommes que de simples serviteurs de la commune et que nous devons tout faire pour penser au bien de celle-ci. J'entends bien que cela ne sera pas toujours tout rose pour tout le monde et qu'il faudra apprendre à composer avec les différentes affinités en présence. Cependant, je pense qu'il faut se focaliser sur l'intérêt commun et le bien-être des communiers.

Nous avons tout à fait le droit d'être en désaccord sur des sujets, ce sont des débats d'idées où chacun a les siennes et chacun mérite d'être entendu ! Cependant, n'oubliez pas qu'il s'agit d'un débat d'idée et non de personnes. Vous pouvez être en désaccord les uns et les autres, mais n'oubliez jamais que nous devons pouvoir écouter et respecter l'opinion d'aucun !

De plus, j'aimerais également vous dire qu'il n'y a pas de questions bêtes ! Ne vous sentez pas gênés de poser une question quand celle-ci pointe le bout de son nez sur votre langue ! Cette remarque vaut pour moi-même... Enfin... Dans un an... ! Nous sommes de simples citoyens qui essayons d'œuvrer pour une commune et non des technocrates qui connaissent tout sur tout ! La tolérance et le questionnement sont de rigueur et ce, en permanence. N'hésitez pas à demander de l'aide si vous ne comprenez pas tout, l'union fait la force ! Sachez aussi qu'il existe auprès de l'Association des Communes Genevoises – communément appelée ACG – un service à disposition pour répondre à vos interrogations.

Ce Conseil municipal élu est composé de personnes d'âges différents, d'horizons différents, d'obédiences différentes ainsi que de milieux différents et qui forment une équipe qui doit travailler ensemble avec comme seul but : l'intérêt des habitants de la commune.

Ce même Conseil est une équipe soumise à des règles de fonctionnement que vous trouverez dans le règlement du conseil municipal et dont la première règle à laquelle il ne faut déroger est celle du secret de fonction. Sont ainsi soumises à ce secret de fonction toutes les discussions de commissions et de séance de travail. Il doit être respecté aussi bien vis-à-vis des tiers qu'au sein de la cellule familiale.

Je tiens aussi à préciser que malgré ces quelques mots qui pourraient en dénoter autrement – il est tout à fait possible et même recommandé de travailler en permanence dans l'humour et la bonne humeur !

J'ai hâte de collaborer avec vous toutes et tous et j'imagine déjà l'immense travail que nous allons accomplir TOUS ensemble !

Je vous invite maintenant à une cérémonie moins formelle que l'on appelle « apéro » et qui clôt toutes réunions dans la commune.

Merci de m'avoir écouté.

• **Laure Bovy** rajoute encore deux communications :

- Elle confirme que l'ACG (Association des Communes Genevoises) prévoit des séances à l'attention des nouveaux Conseillers municipaux et propose de les suivre.
- Concernant le plan COVID-19, Laure Bovy annonce que le local des Jeunes situé à la Plaine sert de point de collecte et de distribution pour les courses à l'attention des familles les plus démunies. Le samedi de 10h00 à 12h00 est réservé pour le dépôt des marchandises et le mercredi de 18h00 à 20h00 est réservé pour la distribution aux familles. Il manque encore deux bénévoles pour le mercredi 24 juin et deux pour le mercredi 1^{er} juillet. Christine Hutin et Gautier Rausis se proposent pour le 24 juin, Julien Guyot et Raphaël Genecand pour le mercredi 1^{er} juillet.

Fin de la séance.

Le Président



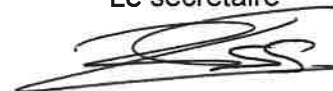
Julien Guyot

Une Conseillère municipale



Christine Hutin

Le secrétaire



Roger Wyss